

Éditorial

LIENS DE CONFIANCE OU MAINS LIÉES!



Le Dr John P. O'Keefe

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi vos placements ont dégringolé dernièrement. Cet été, une nouvelle explication a été donnée, à savoir que le public s'inquiète des façons de faire des cabinets d'expertise comptable qui vérifient les états financiers des sociétés cotées en bourse. Ces jours-ci, les investisseurs sont prudents en achetant des titres parce qu'ils ne peuvent avoir confiance dans les états financiers des sociétés.

Et la confiance, qui se perd facilement, est tellement difficile à regagner. Parmi les solutions proposées pour restaurer la confiance est ce que j'interprète comme une modification du concept de l'autoréglementation pour les comptables, laquelle modification pourrait avec le temps avoir un impact sur les autres professions. Comme il fallait s'y attendre, la confiance dans les professions de la santé n'a guère quitté la manchette également au cours de cette saison folle.

Un jour cet été, un journal a annoncé avec flamboiement que les médecins avaient perdu la confiance du public. L'ar-

ticle s'appuyait sur une interprétation d'un document de travail de l'Association médicale canadienne (AMC) intitulé *Le professionnalisme en médecine*. Ce document étudie la nature du professionnalisme et sa remise en question dans la société actuelle (www.cma.ca, faites une recherche avec «professionnalisme»).

L'article porte sur les défis extérieurs au professionnalisme médical définis par le document de l'AMC, y compris le mercantilisme en médecine; le consumérisme; l'intervention des tiers; et l'infiltration des valeurs «industrielles», telle l'efficacité, dans l'organisation des soins.

Le document de travail de l'AMC soulignait en outre les défis internes au professionnalisme comprenant la difficulté accrue de maintenir l'autoréglementation; une inclinaison perçue de l'équilibre entre le service au public et l'intérêt personnel en faveur de celui-ci; et l'impression que l'autonomie clinique peut donner lieu à des variantes dans les modalités de traitement. Le document de travail reconnaît que ces problèmes existent et que la profession doit les résoudre avec sérieux.

Le fait que le journaliste conclut que le public a perdu confiance dans la profession indique combien s'en prendre aux médecins est devenu de bon ton. Bien que la dentisterie soit près de la médecine, nous ne sommes heureusement pas dans le même bateau, vu la récente intention déclarée d'un gouvernement provincial d'ordonner à des médecins de travailler à des endroits désignés à des heures prescrites et à des taux de rémunération fixés.

Malgré les différences dans les modes de prestation, je crois que, comme la médecine, notre profession doit être très consciente de l'importance du professionnalisme et des défis auxquels elle est maintenant confrontée. Parce que si nous ne cultivons pas la confiance de la société, les décideurs nous forceront probablement à renoncer à l'autoréglementation.

Nos collègues médecins prennent en effet les questions de confiance du public et de professionnalisme très au sérieux. Le conseil d'administration de l'AMC a

déclaré que «la protection et la promotion du professionnalisme en médecine» étaient l'une des priorités de l'association en 2001. Dans le même ordre d'idées, une collaboration internationale d'organismes médicaux a publié une *Charte du professionnalisme médical* (www.professionalism.org). Les auteurs reconnaissent que de nombreuses forces menacent l'engagement de la médecine envers le bien-être des patients, mais demandent un renouvellement du professionnalisme vu comme la base du contrat conclu par la profession avec la société. Les éléments cruciaux de cet idéal sont que le professionnel place les intérêts des patients en premier lieu, et que les normes de compétence et d'intégrité soient respectées.

La liste des responsabilités professionnelles définies dans la charte comprend des engagements envers la compétence professionnelle, les connaissances scientifiques, le secret professionnel, et l'amélioration de la qualité des soins et de leur accès. Ces responsabilités retombent également sur nos épaules à titre de dentistes.

Il y a exactement 100 ans ce mois-ci, l'ADC était fondée dans le but d'élever les normes de l'exercice de la dentisterie dans toutes les juridictions du Canada. Les idéaux articulés par nos pères fondateurs sont très semblables à ceux qui ont été publiés récemment par nos collègues médecins. Alors que nous entamons le deuxième siècle de l'histoire de notre organisme, j'invite l'ADC à renouveler publiquement nos «vœux de mariage» avec les principes exposés par nos pères fondateurs et à déclarer le professionnalisme comme une question de priorité pour la dentisterie canadienne.

Je crois que la confiance du public est la question la plus importante que notre profession ait à résoudre, et plus que jamais auparavant nous avons besoin d'un leadership professionnel puissant. J'aurais horreur de voir les mains des dentistes liées à cause de la méfiance du public.

John O'Keefe

1-800-267-6354, poste 2297
jokeefe@cda-adc.ca